

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 DECEMBRE 2024

En attente de validation des membres en début de séance suivante

Le trois du mois de décembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

25 novembre 2024

Date d'affichage :

28 novembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Jean-Noël NIVELLE, Cécile SAULEAU, Anthony CHUDEAU, Michel PIDOU, Fabrice VANNIER, Nadège ROULLEAU, Linda ROY, Delphine DESBOIS, Pierre BLOYET.

Etaient excusées : Dominique PÉ qui donne pouvoir à Stéphane DEROUET et Victoria MILLERAND qui donne pouvoir Jean-Noël NIVELLE.

Secrétaire de séance : Brigitte SMITH.

Ordre du jour :

- Droit de Prémption Urbain,
- Marché voirie 2024,
- SIEM, estimatif de réparation éclairage public suite à vandalisme route de Saumur,
- Décision modificative de crédit,
- Approbation du programme de construction de cinq logements locatifs sociaux,
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,
- Achat matériel cuisine Ecole,
- Devis parking rue des Beausses,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal à l'unanimité des membres à l'exception de Mr Bloyet qui a quitté la salle pour cause de prise d'intérêt, décide de ne pas préempter sur la maison sise 6 Quai de la Loire appartenant à Monsieur Guy SOYER.

2 – MARCHE DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du programme des travaux de voirie 2024 faite par Anjou Maine Coordination pour un montant de **52 550 € HT** (pour la route des Nouailles, la rue du Plessis et la place de la mairie). Cinq entreprises ont répondu :

- | | |
|--|----------------------------------|
| • Entreprise COLAS | 91 890€ HT, |
| • TPPL | 75 588€ HT, ou option 67 968€ HT |
| • LUC DURAND | 72 475€ HT, |
| • EIFFAGE | 66 798€ HT, |
| • BET-ON pour la partie place de la mairie | 23 940€ HT. |

Après l'analyse des offres, c'est l'entreprise EIFFAGE qui présente l'offre la moins-disante pour un montant de **27 243€ HT** pour les routes des Nouailles et du Plessis, et l'entreprise BET-ON pour la reprise de profile des bordures de la Place de la Mairie pour un montant de **19 950€ HT**.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de **27 243€ HT** pour les routes des Nouailles et du Plessis soit **32 691,60€ TTC**, et l'entreprise BET-ON pour la reprise de profile des bordures de la Place de la Mairie pour un montant de **19 950€ HT** soit **23 940€ TTC**,
et charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout acte relatif à ce dossier.

3 - SIEML – ESTIMATIF DE REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A VANDALISME ROUTE DE SAUMUR - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Suite à un nouveau vol de câble route de Saumur, le conseil municipal a engagé une réflexion sur les modalités de réparation. Le devis de réparation du SIEML s'élève à 24 595,18€ avec une participation de la commune de 18 446,39€.

En parallèle le SIEML continue d'étudier la possibilité d'empêcher le vol de câbles, et a trouvé un système qui bloque les câbles dans la gaine. Il est d'ailleurs prévu dans le coût des réparations à venir. Plusieurs systèmes sont encore à l'étude, indique Monsieur Pierre BLOYET, comme la pose de verrous sur chaque candélabre, mais, certes, avec un coût important à évaluer.

Monsieur Fabrice VANNIER a émis la possibilité de faire poser un éclairage solaire autonome auprès de l'arrêt de bus pour sécuriser l'attente des enfants le matin ou le soir, en attendant qu'une autre solution soit mise en place (délais de réparation importants...)

Le Conseil Municipal décide d'attendre la réunion du comité syndical du SIEML en décembre, qui abordera les points sur le vol des câbles (prise en charge, solutions, ...) et remet au mois de janvier 2025, le point à l'ordre du jour.

4 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°1

Le présent projet de décision modificative n°1 pour le budget principal a pour objet de permettre le paiement de la participation à la création de la SPL Restauration collective du Saumurois, et donc apporter les ajustements aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice en section d'investissement dont les montants sont insuffisants. Il s'établit comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-261/041 : Titres de participation	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2157/21 : Immobilisations corporelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL :	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €

5-APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A SAINT CLEMENT DES LEVEES CONFIE A SAUMUR HABITAT - ACQUISITION DES PARCELLES OD 1329 et 517 PAR LA COMMUNE ET RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU BAILLEUR SOCIAL - RETROCESSION DE LA VOIRIE ET ESPACES VERTS PUBLICS A LA COMMUNE A L'ACHEVEMENT DE L'OPERATION

Dans le cadre de son développement urbain, la Commune de Saint-Clément-des-Levées a sollicité Saumur Habitat pour la construction de logements sociaux sis rue Georges Péron.

Ce projet de construction permettrait de :

- Développer des logements locatifs sur les derniers terrains constructibles sur la commune,
- Accueillir une nouvelle population dans la commune et conforter les effectifs dans les écoles,

- Dynamiser le centre bourg et l'activité commerciale existante,
- Bénéficier d'une offre de logements à prix abordable et de qualité,

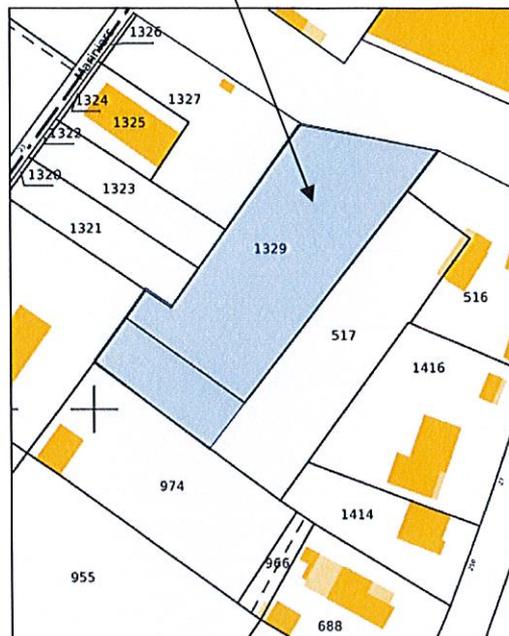
Pour ce faire la commune va acquérir une assiette foncière comprenant les parcelles situées sur la section OD n° 1329 et 517 pour partie. Cette emprise sera cédée à l'euro symbolique à Saumur habitat pour la construction des logements et de la voirie.

Par délibération en date du 25 septembre 2024, les membres du bureau de Saumur Habitat ont approuvé le programme de construction ainsi que le principe de rétrocession des futurs espaces publics réalisés.

Localisation de l'opération



Assiette foncière du projet



Plan de Faisabilité

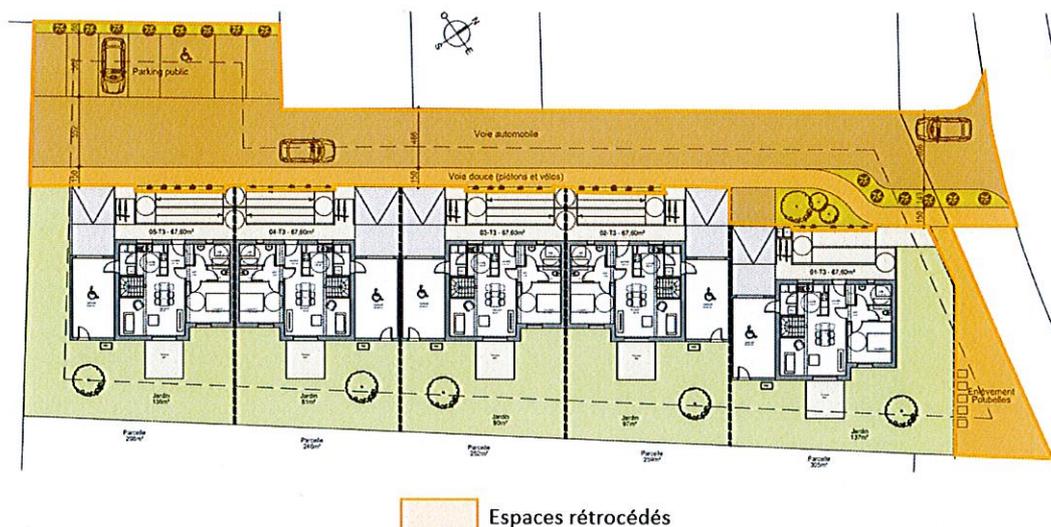


FAÇADES SUR RUE



FAÇADES SUR JARDINS

Plan de principe des espaces rétrocedés



Le programme consistera en la réalisation de 5 logements locatifs sociaux : 2 logements individuels T4 et 3 logements individuels T3 chacun doté d'un garage et d'une place de stationnement. Les logements disposeront d'une chambre à l'étage, « dite de refuge », afin de répondre aux exigences du plan de prévention des risques d'inondation auquel le site est soumis.

Ces logements seront conformes à la nouvelle réglementation environnementale 2025.

Par ailleurs l'aménagement du site inclura un accès avec une voie de circulation et une piste cyclable.

Les études de cette opération seraient menées sur l'année 2025 avec l'objectif d'un démarrage des travaux sur 2026.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à l'acquisition des parcelles 1329 et 517 partiellement,
- De confier à Saumur Habitat la construction de 5 logements locatifs sociaux,
- De céder à Saumur Habitat et à l'euro symbolique lesdites parcelles,
- De donner un accord de principe à Saumur Habitat pour la rétrocession de la voirie et des espaces verts attenants vers la Commune, à l'achèvement des ouvrages.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces administratives afférentes à ce dossier.

6 – RAPPORTS ANNUELS 2023 – déchets et eau potable

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, sont disponibles en mairie et peuvent être consultés.

7 - ACHAT MATERIEL CUISINE ECOLE

La Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire a mis en place un fonds de concours pour les communes qui ne se servent pas du service de restauration scolaire. Soit 50% de subvention pour l'achat de matériel de cantine.

Monsieur Stéphane DEROUET a rencontré 2 sociétés et sélectionné l'achat d'un four (cuisson basse température) avec options et adoucisseur d'eau.

- **QUETALIS** qui entretient déjà le matériel a présenté un devis à hauteur de **11 073,15€ HT soit 13 889,89€ TTC avec adoucisseur d'eau.**
- **La Sté BÉNARD** a présenté un devis à hauteur de 10 000€HT soit 12 000€TTC, sans adoucisseur d'eau.

Le conseil municipal, après délibération, décide de donner suite au devis QUETALIS pour un total de **11 073,15€ HT soit 13 889,89€ TTC.**

Et charge le Maire ou son représentant à faire la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saumur.

8 – DEVIS PARKING RUE DES BEAUSSES

Suite à l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à Mr VIOT, des devis ont été demandés pour la réalisation d'un parking, rue des Beausses.

C'est le devis de l'entreprise TRANSPORT ANJOU 2000 qui a été retenu pour un montant de **9 060€ TTC** à l'unanimité par le conseil municipal.

9 - DEVIS DIVERS :

- Monsieur Stéphane DEROUET présente un rapport sur la migration du logiciel de services aux familles vers une solution plus complète de Berger Levraut. En effet, ce dernier, cessera la mise à disposition de ce logiciel obsolète à compter du 1^{er} janvier 2026, préférant une nouvelle version plus adaptée, permettant une inscription des parents directement sur plateforme, et un lien direct entre les services scolaires et les services administratifs.

Deux options sont proposées :

- 1- « Standard » équivalente aux prestations actuelles au prix de 2 755,20€ TTC.
- 2- « Optimal » prestations plus complètes (avec centre de loisirs, appli CAF, France connect...) au prix de 3 804 € TTC. Le logiciel sera mis en place dès le printemps de l'année 2025 avec une formation du personnel, pour un début d'utilisation dès la rentrée de septembre 2025.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'accepter la migration vers le portail familles « optimal » pour un coût total de **3 804 € TTC**

10 - RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Bibliothèque : en cours d'avancement . Une ancre sera dessinée sur les anciennes ouvertures refermées du pignon rue Georges Péron.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil : **Mardi 7 janvier 2025 à 20 h** à la mairie,
- Nouvelle Convention SPA Angers au prix de 0.20€ / habitant, soit 270,72 pour un an et renouvelée chaque année. Les animaux seront cédés sous un délai de 8 jours,
- SIEMML : programme de rénovation de l'EP à prévoir avant le 15 décembre 2024,
- Sainte Barbe invitation le samedi 11/01/2025,
- Le 8 décembre remise des prix du concours du lâcher de ballons, des maisons fleuries et du concours photos,
- Assemblée générale comité des fêtes le 14/01/2025
- Distribution des bulletins avant Noël.
- La commission voirie se réunira pour étudier les travaux d'enfouissement de réseaux.

La séance est levée à 22h10.

Rappel des délibérations du jour :

DCM 2024-12-01 – **MARCHE DE VOIRIE 2024**

DCM 2024-12-02 – **APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A SAINT CLEMENT DES LEVEES CONFIE A SAUMUR HABITAT - ACQUISITION DES PARCELLES OD 1329 et 517 PAR LA COMMUNE ET RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU BAILLEUR SOCIAL - RETROCESSION DE LA VOIRIE ET ESPACES VERTS PUBLICS A LA COMMUNE A L'ACHEVEMENT DE L'OPERATION**

DCM 2024-12-03 – **ACHAT MATERIEL CUISINE ECOLE**

DCM 2024-12-04 – **DEVIS PARKING RUE DES BEAUSSES**

DCM 2024-12-05 – **DEVIS BL ENFANCE**

*Fait et délibéré le 3 décembre 2024 par les membres du Conseil municipal présents,
en attente de leur approbation en début de séance suivante.*

Le Secrétaire de séance,
Brigitte SMITH

Le Maire,
Laurent NIVELLE